

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 12 MAI 2025

Le mardi 6 mai deux mille vingt-cinq, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le lundi 12 mai deux mille vingt-cinq à 20h00.
Le lundi 12 mai deux mille vingt-cinq à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Ledoux, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs. : Ayrault Brigitte, Bassereau Christelle, Berland Laurence, Chaintré Christian, Chapelle Éric, Deroo Charles, Ducroq Agnès, Dugleux Geneviève, Ledoux Jean-Louis, Michaud Jacky, Morel Didier, Sèvre Alain, Sinault Christophe, Vaillant Claudine.

Absents représentés : Mesdames, Messieurs : Braconnier-Gatard Anne (*Chaintré Christian*), Carolus Coralie (*Morel Didier*), Durand Jean-Louis (*Chapelle Éric*), Estrade Laurent (*Ayrault Brigitte*), Girard Éric (*Vaillant Claudine*), Herbreteau Jean-Loïc (*Jean-Louis Ledoux*), Marot Catherine (*Michaud Jacky*).

Absente excusée : Mme Vadier-Chauvineau Karine.

Monsieur Didier Morel est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance :

- 1) Arrêt du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du jeudi 10 avril 2025
- 2) Décisions prises par le Maire en matière d'urbanisme (DIA) depuis le 04 mars 2025
- 3) Friche commerciale de centre-ville
 - Mission de Contrôle technique (CT)
 - Mission de Sécurité Santé au Travail (SST)
 - Mission d'étude de Sol
- 4) Avenant de prolongation à la convention opérationnelle N° 86-21-112 entre la Commune et l'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA) concernant le portage de l'acquisition immobilière de la friche commerciale de centre-ville
- 5) Mise à bail commercial de l'immeuble cadastré AI-50 situé Place Isabelle d'Angoulême
- 6) Modification des statuts du SIVOS du Pays Mélusin
- 7) Vente par Habitat de la Vienne d'un logement locatif social à la locataire occupante situé 44, rue d'Anjou
- 8) Organisation du feu d'artifice du 14 juillet 2025
- 9) Emploi saisonnier de 2^{ème} surveillant de baignade du 12 juillet 2025 au 17 août 2025
- 10) Rapport d'activité 2024 de la bibliothèque municipale
- 11) Questions diverses

Arrêt du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du jeudi 10 avril 2025

Monsieur le Maire, après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 10 avril 2025 fait part d'une demande d'ajout d'une intervention transmise par Monsieur Éric Chapelle qui a fait l'objet d'une modification du procès-verbal.

En l'absence d'autre remarque et de question, le procès-verbal est arrêté et sera publié sous huitaine.

Décisions prises par le maire en matière d'urbanisme depuis le 4 mars 2025

<i>Date</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Adresse</i>
04.03.2025	AI 197 AI 237	Rue de la Guilbauderie Le Bourg

04.03.2025	AL 7	31 Avenue de Poitiers
04.03.2025	AK 94	9 Avenue de Poitiers
04.03.2025	AK 142 AK 143 AK 141	71 Rue de Chypre 69 Rue de Chypre 73 Rue de Chypre
11.03.2025	G 638	Taillis de la Georginière
11.03.2025	G 565	Taillis de la Georginière
14.03.2025	AN 176	7 Rue de Bretagne
10.04.2025	AN 185	19 Rue de Bretagne
10.04.2025	G 634 G 827 G 834	Les Fosses
10.04.2025	AI 284	8 Rue de la Roche Grolleau

**Réhabilitation de la friche commerciale de centre-ville
Résultats de la consultation de la mission de contrôle technique.**

N° de délibération : 2025 / 39 Nomenclature de l'acte : 1.4

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation de la friche commerciale de centre-ville des missions obligatoires sont à attribuer et vont permettre au cabinet d'architecture de finaliser l'Avant-Projet Définitif (APD) et de déposer le permis de construire.

En ce qui concerne la mission de contrôle technique :

Monsieur le Maire présente le tableau d'analyse des offres rédigé par l'Agence des Territoires de la Vienne (joint à la présente délibération) qui propose de retenir l'offre du cabinet QUALICONSULT, domicilié : Immeuble Antares – Téléport 4 – Futuroscope - 86360 Chasseneuil du Poitou pour un montant forfaitaire de 9 600.00 € HT, un coût du mois supplémentaire de 456.00 € HT, un coût de la demi-journée supplémentaire à 240.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal valide les montants présentés ci-dessus concernant la mission de contrôle technique à 17 voix pour et 4 abstentions (Braconnier-Gatard, Chaintré, Durand, Chapelle). Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'engagement et tout document en rapport avec cette mission.

**Réhabilitation de la friche commerciale de centre-ville
Résultats de la consultation de la mission de coordination SPS.**

N° de délibération : 2025 / 40 Nomenclature de l'acte : 1.4

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation de la friche commerciale de centre-ville des missions obligatoires sont à attribuer et vont permettre au cabinet d'architecture de finaliser l'Avant-Projet Définitif (APD) et de déposer le permis de construire.

La mission de coordination SPS :

Monsieur le Maire présente le tableau d'analyse des offres rédigé par l'Agence des Territoires de la Vienne (joint à la présente délibération) qui propose de retenir l'offre du cabinet Alpes Contrôles domicilié : 3 rue de la Goélette, 86280 Saint Benoit pour un montant forfaitaire de 4 515.00 € HT, un coût du mois supplémentaire de 400.00 € HT, un coût de la demi-journée supplémentaire à 160.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal valide les montants présentés ci-dessus concernant la mission de coordination SPS à 17 voix pour et 4 abstentions (Braconnier-Gatard, Chaintré, Durand, Chapelle). Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'engagement et tout document en rapport avec cette mission.

**Réhabilitation de la friche commerciale de centre-ville
Résultats de la consultation pour la mission d'étude de sol.**

N° de délibération : 2025 / 41 Nomenclature de l'acte : 1.4

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation de la friche commerciale de centre-ville des missions obligatoires sont à attribuer et vont permettre au cabinet d'architecture de finaliser l'Avant-Projet Définitif (APD) et de déposer le permis de construire.

Monsieur le Maire présente le devis et propose de retenir l'offre du cabinet SARL EG. Sol Ouest domicilié : 64, Rue des Entrepreneurs – 86550 Mignaloux-Beauvoir pour un montant forfaitaire de 7 410.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal valide le montant présenté ci-dessus concernant la mission d'étude de sol à 17 voix pour et 4 abstentions (Braconnier-Gatard, Chaintré, Durand, Chapelle). Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis et tout document en rapport avec cette mission.

Avenant N°1 de prorogation à la convention opérationnelle N° 86-21-112 entre la Commune de Lusignan, Grand Poitiers Communauté Urbaine (GPCU) et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA).

N° de délibération : 2025 / 42 Nomenclature de l'acte : 1.3

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2021/70 du 16 novembre 2021 qui validait les modalités de portage immobilier par l'EPFNA dans le cadre des acquisitions des parcelles AI-286 et AI-47 de la friche commerciale de centre-ville située Place du 11 novembre. Il rappelle que l'article 4 de cette convention fixait le terme de ce portage au 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle ensuite les délibérations N° 2023/65 et 2023/66 qui donnaient l'accord de la commune pour la réalisation des achats.

- La parcelle AI-286 pour un montant de 270 000 €
- La parcelle AI-46 pour un montant de 134 100 €

Dans le cadre de ces acquisitions, Monsieur le maire indique que la commune a acquis la partie de l'usufruit pour 10% du prix total décomposée comme suit :

- La parcelle AI-286 pour un montant de 30 000 €
- La parcelle AI-46 pour un montant de 14 900 €

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'Avenant N°1 de la convention précédemment citée qui précise dans son article 1 la mise à jour du programme pluriannuel d'intervention (PPI) puis dans son article 2 la modification de la durée de la convention qui se présente comme suit :

ARTICLE 1 – MISE A JOUR DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION (PPI)

Cet article vise à modifier la présentation de l'EPFNA dans le préambule de la convention suite à l'approbation de son Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) pour la période 2023-2027.

Les orientations développées à travers la présente convention sont en cohérence avec les objectifs et axes définis dans le PPI 2023-2027 de l'EPFNA.

Ce dernier établit trois grandes priorités d'action :

- L'aménagement durable des territoires ;
- La mobilisation du foncier pour l'habitat et en particulier pour le logement social ;
- La prévention des risques naturels et technologiques.

L'atteinte de ces objectifs passe par des interventions sur quatre axes :

- L'habitat ;

- Le développement des activités et des services ;
- La protection des espaces naturels et agricoles ;
- La protection contre les risques naturels et technologiques.

Les centre-bourgs et leur revitalisation sont un fil conducteur pour l'EPFNA qui se retrouve dans l'ensemble de ses axes d'intervention.

Par ailleurs, la protection des espaces naturels et agricoles passera nécessairement par une attention particulière à la localisation des interventions et une priorité donnée aux projets réalisés en densification.

La présente convention s'inscrit dans l'axe « habitat ».

Les parties conviennent que la présente convention a été rédigée selon les règles du PPI 2023-2027 voté par le conseil d'administration de l'EPFNA le 24 novembre 2022 et par les règles du Règlement d'Intervention de l'EPFNA en vigueur à la date de signature de la convention d'action foncière.

Les modalités d'intervention de l'EPFNA sont définies dans le règlement d'intervention annexé à la présente convention.

Cette annexe précise notamment les conditions de réalisations d'études dans le cadre de la convention, les modalités d'intervention en acquisition amiable, préemption au prix ou en révision de prix, expropriation, la gestion des biens acquis, les modalités de cession et le calcul du prix de cession, l'évolution de la convention, ses modalités de résiliation. L'ensemble des signataires déclare en avoir pris connaissance et en accepter toutes les conditions sans réserve.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION

Il est nécessaire de modifier l'article 4 de la convention initiale « Durée de la convention » qui est modifié comme suit :

L'exécution de la convention prendra fin le **31 décembre 2027**, date à laquelle l'ensemble des reventes devra donc être réalisé.

En cas d'inclusion dans l'acte de cession d'une clause résolutoire, l'engagement de rachat de la collectivité vaut cependant jusqu'à extinction de cette clause : si suite à une cession la vente est résolue et l'EPF redevient propriétaire du bien, les engagements relatifs au rachat restent en vigueur.

Le remboursement des dépenses engagées par l'EPFNA au titre de la convention par la commune pourra être sollicité postérieurement à la date de fin de portage.

Monsieur Christian Chaintré fait remarquer que dans la convention est indiqué que l'EPFNA se réunira en bureau le 12 juin pour valider l'avenant présenté donc postérieurement à cette réunion de Conseil Municipal. Monsieur le Maire répond que nous délibérons ce jour et l'EPFNA prendra sa délibération liée à notre demande le 12 juin 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal valide l'avenant N° 1 à la convention opérationnelle N° 86-21-112 entre la Commune de Lusignan, Grand Poitiers Communauté Urbaine (GPCU) et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) à 17 voix pour et 4 abstentions (Braconnier-Gatard, Chaintré, Durand, Chapelle).

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant N°1.

<p>Bail du commerce de Boucherie Charcuterie Traiteur situé 1, Place Isabelle d'Angoulême, propriété Communale.</p>
--

N° de délibération : 2025 / 43 Nomenclature de l'acte : 3.3

Monsieur le Maire rappelle les délibérations :

- 2024/58 du 24 septembre 2024 qui acte la liquidation judiciaire de l'entreprise BCT Mélusine qui exploite le fonds de commerce de boucherie, charcuterie, traiteur au 1, Place Isabelle d'Angoulême, propriété communale. Dans cette même délibération, la commune se porte acquéreur du matériel et du véhicule équipé d'une cellule de froid,
- 2025/22 du 10 mars 2025 qui acte la proposition de reprise de l'activité du commerce de boucherie, charcuterie, traiteur par Monsieur Maxime Bourineau,
- 2025/23 du 10 mars 2025 qui valide l'estimation d'honoraire de rédaction du bail commercial par le cabinet Jurica domicilié 15, rue du Pré Médard, 86281, Saint Benoit.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail commercial de l'immeuble cadastré AI-50, dans le cadre de la reprise d'activité du fonds de commerce par la SARL Bourineau.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter ce renouvellement selon les modalités suivantes :

- Location du commerce situé 1, Place Isabelle d'Angoulême 86600 Lusignan à compter du 1^{er} mai 2025 pour neuf années entières et consécutives pour se terminer le 30 avril 2034.

1 - LOYER

Après avoir rappelé le contexte dans lequel intervient le présent bail, ayant vocation à constituer une aide économique indirecte de la Commune de Lusignan à la société BOURINEAU afin de favoriser le démarrage de ses activités et ainsi assurer le maintien d'activités économiques et de commerce de proximité dans le Centre-bourg de ladite Commune,

Le Bailleur consent au Preneur une franchise de loyer au titre des premiers mois d'application du présent bail puis un loyer dont le montant progressera semestriellement, selon les modalités suivantes :

- Pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 septembre 2025 : franchise de loyer,
- Pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026 : un loyer mensuel hors taxes de CENT CINQUANTE EUROS (150 €),
- Pour la période du 1^{er} avril 2026 au 30 septembre 2026 : un loyer mensuel hors taxes de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250 €),
- Pour la période du 1^{er} octobre 2026 au 31 mars 2027 : un loyer mensuel hors taxes de - TROIS CENT CINQUANTE EUROS (350 €),
- Pour la période du 1^{er} avril 2027 au 30 septembre 2027 : un loyer mensuel hors taxes de CINQ CENTS EUROS (500 €),
- Pour la période du 1^{er} octobre 2027 au 31 mars 2028 : un loyer mensuel hors taxes de SIX CENTS EUROS (600 €),
- Pour la période du 1^{er} avril 2028 au 30 septembre 2028 : un loyer mensuel hors taxes de SEPT CENTS EUROS (700 €),
- Pour la période du 1^{er} octobre 2028 au 31 mars 2029 : un loyer mensuel hors taxes de HUIT CENTS EUROS (800 €),
- A compter du 1^{er} avril 2029, un loyer mensuel hors taxes de MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200 €) soit encore un loyer annuel hors taxes de QUATORZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (14.400 €).

2 – TVA

Le Bailleur déclare qu'il a opté pour l'assujettissement à la TVA des loyers tirés de la location des biens objet des présentes.

En conséquence, le Preneur acquittera, entre les mains du Bailleur, en sus du loyer, le montant de la TVA ou de toute autre taxe nouvelle complémentaire ou de substitution qui pourrait être créée, au taux légalement en vigueur au jour de chaque règlement, lequel est à ce jour de 20%

3 – PERIODICITE DE PAIEMENT

Le loyer ci-dessus convenu, sera payable mensuellement et d'avance le 1^{er} de chaque et pour la première fois, compte tenu de la franchise de loyer convenue, le 1^{er} octobre 2025.

4 - REGLEMENT DES SOMMES DUES PAR LE PRENEUR

4.1. Principe du règlement

Les sommes dues par le Preneur au Bailleur, notamment au titre des loyers, accessoires, charges, intérêts de retard, taxes et impôts quelconques, seront payables au domicile du Bailleur ou en tout autre endroit indiqué par lui ultérieurement, sur facture établie par le Bailleur. Les sommes dues par le Preneur au Bailleur, au titre du bail, sont portables et non quérables.

4.2. Difficultés de règlement

Tous frais et débours avancés par le Bailleur en vue d'obtenir le parfait règlement des sommes ci-dessus visées feront l'objet d'un remboursement par le Preneur.

5 - ABSENCE DE DEPOT DE GARANTIE

D'un commun accord des parties, le présent bail est conclu sans versement par le Preneur au Bailleur d'un dépôt de garantie.

6 - INDEXATION DU LOYER

Pour l'application de la clause d'indexation ci-après convenue, les parties déclarent retenir comme indice de base, le dernier indice des loyers commerciaux (ILC), lors de la prise d'effet du présent bail, par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), soit celui du 4ème trimestre de l'année 2024, qui ressort à 135,30.

Compte tenu de l'accord ci-dessus concernant le montant du loyer au titre des cinq premières années du présent bail, les parties conviennent que cette indexation ne commencera à s'appliquer qu'à compter du 1er mai 2030.

Il est précisé à cet effet, que les indices à prendre en considération chaque année au 1er juillet, et pour la première fois le 1er mai 2030, pour le calcul du loyer réévalué, seront les suivants :
Indice de base : indice du 4ème trimestre de l'année précédant celle au cours de laquelle est intervenue la dernière indexation (N - 1).

Indice de référence : indice du 4ème trimestre de l'année précédant celle au cours de laquelle la réévaluation sera effectuée (N).

Ainsi au 1^{er} mai de chaque année, le nouveau loyer annuel hors taxes sera calculé selon la formule suivante :

Loyer en vigueur x Indice du 4ème trimestre de l'année N-1

Indice du 4ème trimestre de l'année N -2

L'indexation prendra effet sans que les parties soient tenues à aucune notification préalable. En cas de retard dans la publication de l'indice de référence, le Preneur sera tenu de payer au Bailleur, à titre provisionnel, un loyer égal à celui du mois précédent ; l'ajustement sera effectué dès la publication de cet indice, et un rappel de loyer sera alors dû rétroactivement par le Preneur.

Pour le cas où l'indice choisi viendrait à disparaître ou cesserait d'être publié, le nouvel indice qui lui serait substitué s'appliquerait de plein droit, en tenant compte des coefficients de raccordement publiés par l'INSEE.

Le présent bail est annexé à la délibération, Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

Approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) du Pays Méluvin

N° de délibération : 2025 / 44 Nomenclature de l'acte : 5.7

Monsieur le Maire présente ce dossier :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et suivants,

Vu les statuts actuels du SIVOS DU PAYS MELUSIN,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIVOS DU PAYS MÉLUSIN en date du 26 mars 2025 approuvant la modification des statuts,

Vu le projet de statuts modifiés soumis à l'approbation des communes membres,

Considérant que la modification des statuts vise à rétrocéder la compétence « bâtiments scolaires et périscolaires » (article 7) et modifier les modalités de règlement des contributions des communes (article 12).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve la modification des statuts du SIVOS DU PAYS MELUSIN telle qu'adoptée par le Comité Syndical le 26 mars 2025,

2. Autorise le Maire à signer tous les documents afférents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

3. Dit que la présente délibération sera notifiée au Président du SIVOS DU PAYS MELUSIN et transmise au contrôle de légalité.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés la modification des statuts présentée ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document en rapport avec ces modifications et à intervenir.

Annexes jointes à la présente délibération : Statuts modifiés du SIVOS du Pays Méluzin visés de la Préfecture de la Vienne et délibération du SIVOS approuvant la modification des statuts visée de la Préfecture de la Vienne.

Aliénation d'un logement par Habitat de la Vienne à la locataire occupante.

N° de délibération : 2025 / 45 Nomenclature de l'acte : 8.5

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires qui informe la municipalité qu'Habitat de la Vienne a sollicité l'accord de l'État pour procéder à la vente d'un logement locatif social au profit de la locataire occupante. Ce bien est situé au 44, rue d'Anjou, parcelle AN-0362.

Étant donné que la commune est garante des emprunts contractés pour l'acquisition ou l'amélioration de ce logement, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette cession.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette cession.

Organisation du feu d'artifice du 14 juillet 2025

N° de délibération : 2025 / 46 Nomenclature de l'acte : 1.4

Monsieur le Maire rappelle les modalités de l'organisation des festivités du 14 juillet 2025 :

Le feu sera tiré au niveau du viaduc (camping) à 23h00 (sous réserve des aléas météorologiques).

Pour ce faire, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la société Brezac Artifices domiciliée à Le Fleix (24), fournisseur du feu d'artifice et de l'artificier agréé en charge du tir. Ce devis s'élève à 8 333.33 € HT soit 10 000.00 € TTC.

Il est nécessaire de sonoriser le feu d'artifice, à ce titre Monsieur le Maire présente le devis de la société « Prisme » domiciliée 16, rue Alfred Nobel, 86000 Poitiers qui s'élève à un montant de 1 395.60 € HT soit 1 674.72 € TTC.

Enfin un bal populaire est prévu à la suite du feu d'artifice au niveau du parking attenant à l'accueil du camping. Monsieur le Maire propose les services de « DJ Pierrick », autoentrepreneur, domicilié 5, rue des Tilleuls 86600 Celle L'Evescault pour un montant de 500.00 € toutes charges comprises.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés l'organisation et les devis présentés ci-dessus.

La dépense sera imputée à la section de fonctionnement au compte 623 : Publicités, publications, relations publiques.

Le Maire est autorisé à signer les devis de la société Brezac Events, Prisme et DJ Pierrick et de déclarer le tir du feu d'artifice auprès des services de la préfecture comme l'exige la réglementation.

Emploi saisonnier : recrutement d'un 2^{ème} Surveillant de baignade pour la baignade de Vauchiron.

Monsieur Didier Morel, Adjoint au Maire en charge du site de Vauchiron rappelle la délibération N°2025/13 du 27 janvier 2025, qui autorise le Maire au recrutement d'un surveillant de baignade et la délibération N° 2025/25 qui autorise le Maire à procéder à des recrutements d'agents contractuels sous conditions,

Monsieur Morel rappelle également que la baignade de la base de loisirs de Vauchiron est surveillée durant la période estivale du mardi 1^{er} juillet 2025 au dimanche 31 août 2025 inclus.

Afin d'assurer la surveillance de la baignade lors de la période de forte affluence, et de sécuriser la plateforme de jeu qui sera installée dans le grand bain pour la saison estivale, il est nécessaire de recruter un deuxième agent contractuel, Opérateur APS 35/35^{ème}, du samedi 12 juillet 2025 au dimanche 17 août 2025 inclus. Ceci se fera sous couvert de la délibération N° 2025/25.

Rapport d'activité de la Bibliothèque municipal pour l'exercice 2024

Monsieur Didier Morel, Adjoint au Maire en charge de la bibliothèque présente ce rapport d'activité :

Bibliothèque municipale de Lusignan

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024





1. Conditions d'accueil et moyens en personnel

Les horaires habituels d'ouverture sont restés à 18h hebdomadaires sauf durant les vacances d'été pendant lequel la bibliothèque n'ouvre pas le dimanche et le lundi après-midi. En 2024, sept bénévoles ont assuré les permanences des dimanches matin, exceptés 8 dimanches hors vacances et jours fériés.

Au total sur l'année, la bibliothèque a ouvert 269 jours. Les salariées ont pris leurs vacances en alternance afin de ne pas fermer la bibliothèque au public.

Le personnel est toujours constitué de deux salariées : Isabelle Bellini et Magalie Gautier, assurant à elles deux un ETP de 1,3.

Depuis janvier 2023, les 2 heures d'ouverture public du mercredi matin assurées jusque-là par un bénévole ont été reprises dans le planning de Magalie ce qui fait 2 heures en moins de travail interne par rapport aux années précédentes...

Trois journées professionnelles proposées par la BDV ont été suivies par les salariées au cours de l'année ainsi que la participation à un groupe de travail sur la thématique Facile à Lire :

- 11 avril 2024 : journée Lire l'Europe à Cognac
- 27 juin 2024 : visite autour de Georges Sand
- 12 septembre 2025 matin : rencontre de territoire

2. L'offre documentaire en 2024

Les collections sont composées de documents appartenant à la commune et de documents déposés par la Bibliothèque Départementale de la Vienne par le biais du Relais de prêt et des navettes mensuelles. Un seul déplacement au relais a eu lieu au printemps, car celui de l'automne 2024 a dû être annulé à cause de la ré-informatisation de la BDV. Mais, pour pallier à ce manque, nous avons eu des navettes tous les 15 jours entre septembre 2024 et février 2025.

En 2024, les bibliothécaires se sont déplacées dans plusieurs librairies à Poitiers (Gibert Joseph, La Belle Aventure et Bulles d'encre), à Vivonne (Les Jolis Mots) et à Melle (Le Matoulu). La plupart des achats, toutes catégories confondues, se font en librairies indépendantes, excepté ceux à la librairie Gibert Joseph.

Etat des collections en 2024

Type de documents/Moyens d'acquisition	BDV	Fonds propres	Total
Livres adulte (dont livres + CD)	863	4128	4991
Livres jeunesse (dont livres + CD)	649	3837	4486
Total livres	1512	7965	9477
CD's adulte+jeunesse	552	618	1170
Jeux	0	182	182
Objets (liseuse, tapis de lecture, fiches grainothèque)	0	10	10
Périodiques	0	766	766
Total documents	2064	9541	11605

ACQUISITIONS DE DOCUMENTS 2024

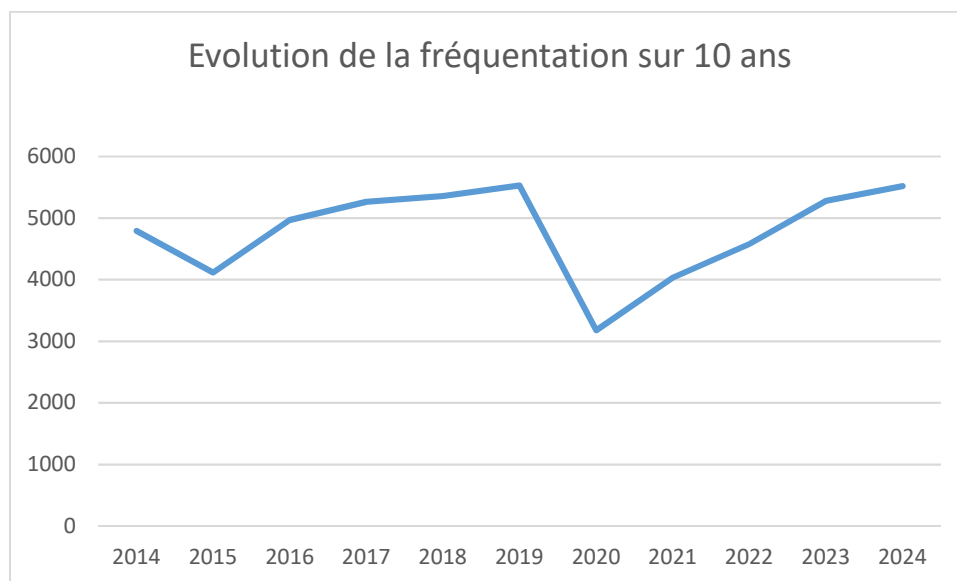
Type de documents/Moyens d'acquisition	Dons	Crédits associatifs	Budget municipal	Total	Budget
Livres	46	2	401	449	5766,75 €
Adulte	36	2	208	246	
Jeunesse	10	0	193	2	
Documents sonores					446,32 €
Musique	2	0	30	32	
Livres CD jeunesse	0	0	3	3	
Jeux de société	0	0	20	20	400,00 €
Abonnements magazines			10 adulte - 4 jeunesse		786,00 €
Total documents	48	2	454	504	
TOTAL BUDGET					7 399,07 €

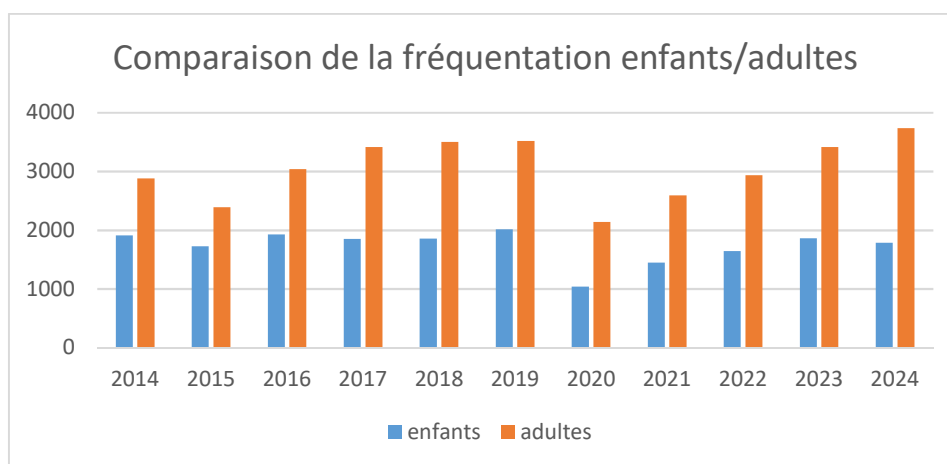
En 2024, 504 documents ont été acquis (dont 48 dons) tandis que 1021 documents (hors magazines) ont été désherbés (retirés des rayonnages et donnés ou recyclés via la société Ammaréal). En théorie, nous devrions retirer le même nombre de livres que celui que nous achetons afin d'équilibrer les collections mais nous avons accumulé un peu de retard dans le désherbage. Nous avons donc entamé un gros travail là-dessus avec l'aide de la bibliothèque départementale. Il reste malgré tout encore de nombreux documents à désherber.

3. Les lecteurs

- La fréquentation

	Visiteurs		
	Adultes	Enfants	Total
Janvier	349	173	522
Février	321	174	495
Mars	349	178	527
Avril	329	159	488
Mai	278	139	417
Juin	295	141	436
Juillet	320	140	460
Août	240	89	329
Septembre	340	168	508
Octobre	335	167	502
Novembre	313	143	456
Décembre	265	115	380
Année 2024	3 734	1 786	5 520
Année 2023	3 416	1 743	5 280
Evolution	318	43	240



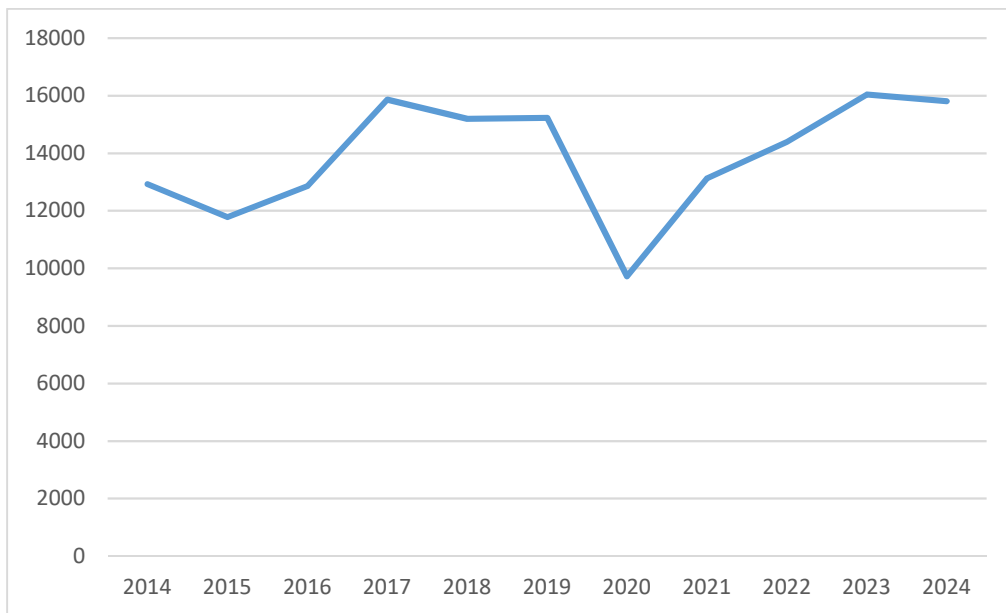


La fréquentation de la bibliothèque continue d'augmenter de manière régulière depuis la chute de 2020 ce qui n'empêche qu'il nous faut continuer les efforts pour attirer le public et notamment les jeunes enfants qui sont toujours tributaires d'un adulte pour venir à la bibliothèque.

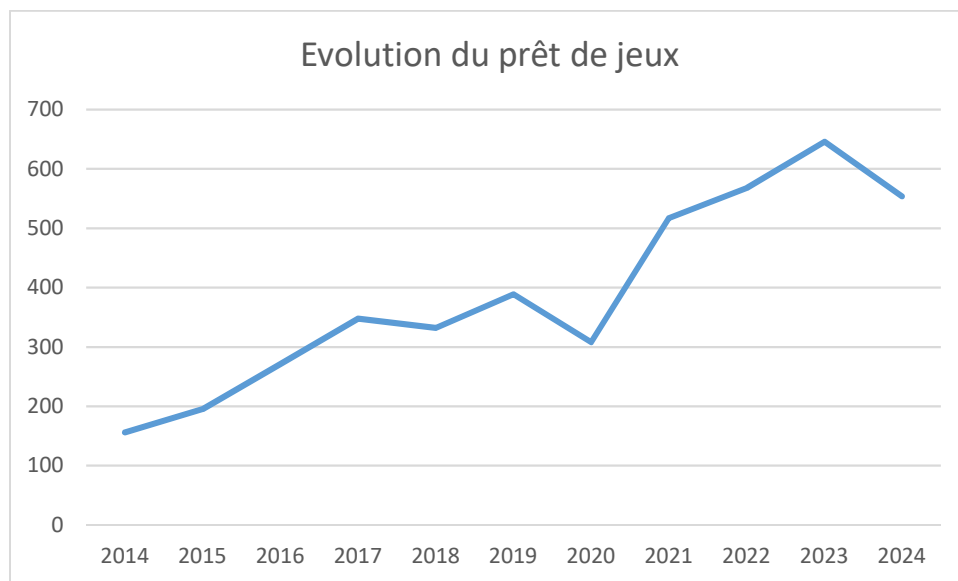
- Le prêt

	Lecteur Adulte	Lecteur Jeune	Collectivité	Autres	Total
Livre	5986	7362	464	16	13828
Doc audio	518	67	48	0	633
Partitions	0	2	0	0	2
Périodique	496	204	14	0	714
Objet	4	12	0	0	16
Livre + Cd	25	40	9	0	74
Jeu	213	303	24	0	540
Autres	2	1	2	0	5
Total	7244	7991	561	16	15812

Evolution du nombre de prêts



On remarque une petite baisse du nombre de prêts en 2024 par rapport à la belle remontée qui s'était opérée depuis la chute brutale due au confinement en 2020. Cette légère baisse est sans doute due au nombre de jours de fermeture qui ont été plus nombreux cette année, notamment les dimanches.



Excepté en 2020, les jeux sont les seuls documents dont le prêt n'a cessé d'augmenter. Il ne représente toutefois que 4% des prêts totaux mais constitue un service important très apprécié du public car il n'y pas d'autre lieu de prêt de jeux sur le territoire. Mais là encore, afin de pouvoir proposer une offre plus élargie et plus adaptée, nous aurions besoin de plus de place et de plus de budget.

2 personnes ont bénéficié régulièrement du service de portage à domicile en 2024.

- Le nombre de lecteurs actifs

En 2024, le nombre de lecteurs actifs, c'est-à-dire le nombre de lecteurs ayant emprunté au moins un document sur l'année, est de 488 en comptant les collectivités. Sur ces 488 lecteurs actifs, 264 sont des habitants

de Lusignan soit 54 %, et 197 sont des habitants des communes alentours, soit 40 % . Les 27 lecteurs restants ne viennent pas du territoire.

En croisant les données du prêt, de la fréquentation et du nombre de lecteurs actifs, on s'aperçoit que les lecteurs viennent un peu moins souvent mais empruntent plus de documents à chaque passage.

- Les nouveaux inscrits en 2024

	Hors ancien canton de Lusignan	Commune	Ancien canton de Lusignan	Autres	Total
Lecteur Adulte	5	23	26	2	56
Lecteur Jeune	3	23	31	0	57
Collectivité	0	3	1	1	5
Total	8	49	58	3	118

Le nombre de nouvelles adhésions continue de baisser depuis 2023 (150 nouveaux adhérents en 2023 versus 177 en 2022). Attention à ne pas perdre trop d'adhérents au risque de voir la fréquentation chuter. La gratuité pour tous serait sans doute une solution pour faire augmenter le nombre de nouvelles adhésions.

4. Les ressources numériques

Depuis fin 2021, la Bibliothèque Départementale a rassemblé toutes les ressources numériques dans un bouquet numérique sur une plateforme dédiée, la plateforme Lire en Vienne qui est accessible à toute personne inscrite dans une bibliothèque du réseau départemental. Cette plateforme, outre les livres numériques et la musique, propose également, en ligne, des films, de nombreux titres de presse et une plateforme dédiée aux personnes souffrant de dyslexie (Bibliodyssée) avec de nombreux livres adaptés en littérature jeunesse mais aussi en littérature adulte.

Concernant les statistiques de ces ressources, nous ne pouvons pas établir d'analyse complète pour l'année car nous dépendons de la bibliothèque départementale et suite à la ré-informatisation entamée fin 2024, ils n'ont pas été en mesure de nous fournir les statistiques des derniers mois. En outre, les statistiques des principales ressources numériques concernent l'ensemble des bibliothèques de la Vienne. Nous ne pouvons donc pas disposer de données concernant les usagers de Lusignan exclusivement, excepté pour l'emprunt de livres numériques. Mais là encore, il nous manque les statistiques de la fin d'année ce qui nous empêche de voir l'évolution sur 2024.

5. La consultation du site internet de la bibliothèque

Depuis avril 2022, nous recevons un rapport mensuel de la BDV détaillant le nombre de visiteurs et de consultations du site internet de la bibliothèque **par mois**, ainsi que les pages les plus consultées. Ce nouveau rapport n'est plus en mesure de nous donner le nombre de visiteurs uniques par an car suite à la loi de protection des données, nous n'avons plus accès à ces chiffres au-delà de 3 mois. Et il ne s'agit pas juste d'additionner le nombre de visiteurs uniques des douze mois de l'année car une même personne peut consulter le site sur plusieurs mois ce qui fausse les données annuelles. Par conséquent les données ne nous permettent pas de comparer avec les années précédentes.

Depuis début 2022, les utilisateurs des ressources numériques ne passent plus par notre site pour télécharger les livres numériques ou pour écouter MusicMe, ils vont directement sur la plateforme Lire en Vienne. Par conséquent, le nombre de visites a nettement chuté. Il est à noter que nous consultons aussi le site de la bibliothèque plus ou moins régulièrement et que par conséquent nous sommes comptées dans ces statistiques également.

6. Les animations en 2024

Les évènements qui ont jalonné la vie de la bibliothèque :

- en direction de la jeunesse :

- ✓ 5 rendez-vous pour les tout-petits de janvier à décembre. Pour chaque rendez-vous sont proposées deux séances, l'une à 9h45, l'autre à 10h30.
Ces rendez-vous petites enfance ont rassemblé au total 57 adultes et 78 enfants pour l'année 2024. Nous avons touché un peu moins de monde qu'en 2023 (80 adultes et 127 enfants) mais cela s'explique par le fait qu'en 2023, nous avons encore quelques séances « A tout petits sons » avec les intervenantes du conservatoire de Poitiers qui ont attiré beaucoup plus de monde (jusqu'en juin 2023).
- ✓ Un gros focus sur le manga pendant les vacances de février à destination des ados avec une exposition « Par le pouvoir du manga » (prêtée par le réseau des bibliothèques du haut-poitou) dans la bibliothèque, un atelier manga en partenariat avec le centre socio-culturel du pays mélusin. Nous avons travaillé avec les autres bibliothèques du territoire et l'association Petit Nému et avons terminé cette semaine manga avec une expo-restitution commune des travaux des ados en fin de semaine à Jazeneuil qui a rassemblé une quarantaine de personnes (enfants et adultes).
- ✓ Un atelier papertoys sur le thème des Pokémon toujours dans la semaine manga à destination des plus jeunes qui a touché une trentaine d'enfants et une vingtaine d'adultes. Gros succès !!!
- ✓ Un atelier numérique « Bluebot » pour les jeunes enfants de 4 ans à 6 ans en partenariat avec la Bibliothèque Départementale le 6 mars qui a touché 8 enfants et 8 adultes.
- ✓ Un atelier numérique « Stop motion » à destination des ado – et préadolescents en partenariat avec la Bibliothèque Départementale au mois de juillet. L'atelier était complet avec 7 participants.
- ✓ Lectures et goûter de Noël le 17 décembre en demi-teinte puisque seulement 11 personnes ont fait le déplacement.
- ✓ Lectures et goûter de Noël pour une classe de l'école élémentaire en partenariat avec la résidence autonomie du Val de Vonne le 19 décembre : une trentaine d'enfants et 4 résidents sont venus écouter nos histoires.
- **En direction des adultes :**
- ✓ 24 janvier : nuit de la lecture en partenariat avec Murielle Johnson pour une démonstration de Shiatsu sur la thématique du corps en mouvement qui a touché 16 personnes.
- ✓ 22 mars : Rencontre littéraire avec Gaëlle Josse en partenariat avec la bibliothèque départementale. Très belle soirée avec la participation de quelques lectrices et lecteurs qui ont lu des petits poèmes de l'auteure en ouverture de la soirée. Cette rencontre a attiré 56 personnes.
- ✓ 1^{er} juin : balade-lecture autour d'André Léo dans le cadre du bicentenaire de sa naissance, en partenariat avec l'association André Léo et la comédienne Isabelle Bouhet. Cette balade-lecture a rassemblé 45 personnes d'un peu tous les horizons, malgré le temps plus que maussade ...
- ✓ 18 juin : représentation de la pièce de théâtre « Une place à soi » montée par les apprenants des APP de Lusignan qui avaient participé aux ateliers lecture-écriture à la bibliothèque en 2023 avec Margot Cazaux-Ribère de la compagnie La Lupa. Très beau et émouvant moment à la bibliothèque devant une bonne trentaine de personnes dont quelques enfants.
- ✓ 20 juin : atelier string art dans le cadre de la mise en place d'un espace Facile à lire à la bibliothèque en partenariat avec la compagnie de la fée mélusine et l'APP. Cet atelier a rassemblé 12 personnes et a donné lieu à une réalisation commune à installer dans la bibliothèque : les lettres du mot bibliothèque réalisées par chaque participant en string art.
- ✓ La participation au Prix des Lecteurs du festival « Littératures Européennes de Cognac », thème de l'année : « **L'Irlande** ». Ce prix réunit toujours une vingtaine de lecteurs qui se retrouvent à l'automne pour discuter ensemble de leurs lectures et ensuite voter pour leur roman préféré.
Cette année, la soirée dépouillement pour les 4 communes participantes a eu lieu à Jazeneuil avec le groupe de musique irlandaise Poitin na Ngael et a rassemblé une bonne cinquantaine de personnes.

- ✓ 15 octobre : soirée grainothèque en partenariat avec le jardin médiéval de Lusignan et relance de la grainothèque. Nous avons eu très peu de monde mais il y avait eu un petit loupé au niveau de la communication.
- ✓ 17 octobre : rencontre avec l'éditrice de la collection La traversée dans le cadre du projet Facile à lire en partenariat avec la bibliothèque départementale en direction des apprenants de l'APP, de la mission locale et de la résidence autonomie. Cette rencontre a rassemblé 26 personnes et nous a confortées dans notre démarche autour du Facile à lire. Un projet de création de meuble en carton dédié aux livres Facile à lire est d'ailleurs en cours par un atelier de l'APP.
- ✓ 14 novembre : rencontre littéraire avec l'autrice irlandaise Ruth Gilligan dans le cadre du prix des lecteurs de Cognac qui a rassemblé 74 personnes. Nous avons fait une nouvelle fois appel au groupe de musique irlandaise Poitin na Ngael pour animer le début et la fin de cette soirée.

En plus de toutes ces animations, nous sommes allées deux fois à la résidence du Val de Vonne afin de présenter et de prêter des livres aux résidents qui le souhaitent.

L'ensemble de ces animations a rassemblé 437 adultes et 189 enfants. Nous avons touché quasiment deux fois plus d'adultes que les années précédentes ce qui s'explique par les deux grosses soirées littéraires qui ont drainé beaucoup de monde, notamment au-delà de notre territoire. Tout cela prouve bien l'attractivité que peut représenter une bibliothèque et l'importance des animations afin de pérenniser cette attractivité. Car toutes ces animations permettent de faire connaître la bibliothèque et génèrent souvent de nouvelles inscriptions.

7. Conclusion et projets pour 2025

Début 2025, nous avons subi un changement de logiciel métier induit par la bibliothèque départementale puisque c'est elle qui héberge tous les comptes des bibliothèques du réseau Cabri dont nous faisons partie. Nous avons eu une journée de formation pour ce nouveau logiciel mais il est beaucoup plus complexe que le précédent et nous prend déjà plus de temps pour effectuer des tâches identiques.

Une formation était également prévue pour les bénévoles. Pour l'instant sur 9 bénévoles, 7 sont formés et 5 seulement peuvent assurer les permanences du dimanche. A ce jour, quatre sont disponibles et ne se sentent pas assez nombreux pour assurer les permanences. Effectivement, du point de vue général, sachant qu'il y a en moyenne 4 dimanches par mois, il faudrait pouvoir compter sur une équipe d'au moins 8 bénévoles. Donc, se pose la question de maintenir l'ouverture du dimanche et si oui de recruter d'autres bénévoles.

Nous avons prévu une collaboration avec l'école élémentaire pour des lectures à voix haute à l'école pour toutes les classes. Nous nous sommes déplacées 6 fois en janvier et février et avons rencontré à chaque fois deux classes. Ces séances de lecture ont remporté un grand succès et plusieurs enfants sont déjà venus s'inscrire à la bibliothèque par la suite. Ce lien entre école, bibliothèque et lecture nous paraît essentiel mais nous demande un investissement en temps de travail assez conséquent.

Pendant les vacances de février, nous avons exposé les dessins de Claudine Fourreau (association Taille-crayon) sur la thématique du Petit Prince dans le cadre des festivités autour des 80 ans de la parution du livre de Saint-Exupéry. Nous avons également proposé un atelier de dessin animé par Claudine et par Jocelyne Liébert.

Nous finalisons le podcast autour d'André Léo dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'ALCA (Agence pour le Livre, le Cinéma et l'Audiovisuel) Nouvelle Aquitaine afin de valoriser le patrimoine écrit local. Pour ce projet entièrement financé par l'ALCA (à hauteur de 5000 euros), nous faisons intervenir Claire Géhin pour la fabrication du podcast et nous avons prévu des médiations à l'école et au collège de Lusignan les 7 et 8 avril prochains avec une inauguration du podcast à la bibliothèque le mardi 8 avril en soirée. Nous aurons une autre médiation dans le cadre de ce projet au moment de la nuit de la lecture en janvier 2026 avec la comédienne Isabelle Bouhet. Nous prévoyons aussi de faire venir l'autrice de BD Marine Blandin dans le cadre son roman graphique sur André Léo mais nous attendons la publication qui aura lieu sans doute courant 2026.

Pour continuer notre partenariat avec le jardin médiéval de Lusignan, nous allons participer à une journée Troc aux plantes, prévue le samedi 12 avril avec également la participation de l'association La compagnie de la Fée Mélusine. Nous proposerons des lectures à la bibliothèque en fin de matinée et l'animation d'un atelier de fabrication de petits godets à semis. D'autres idées de collaboration sont en germe pour l'automne...

Nous sommes en lien avec l'orthophoniste et la psychologue du cabinet de Lusignan afin d'organiser une rencontre autour des troubles DYS. Cette rencontre aura lieu le samedi 14 juin en fin de matinée pendant la permanence de la bibliothèque.

Comme chaque année, nous participerons au prix des lecteurs de Cognac en collaboration avec d'autres bibliothèques du pays Mélusin. Cette année, c'est la Suisse qui est à l'honneur.

Nous proposerons également à nos lecteurs de participer au prix polar Noir Dissay organisé par la médiathèque de Dissay.

Concrètement cela signifie pour la bibliothèque que nous achetons un jeu de livres pour chaque prix. Dans le cas du prix des lecteurs de Cognac, nous organisons également des animations pour le lancement et/ou le vote en partenariat avec la bibliothèque départementale qui nous prête également un jeu de livres en plus pour le territoire Mélusin.

Dans le cadre des festivités organisées par la municipalité pour les 1000 ans de l'église de Lusignan, la bibliothèque proposera des animations autour de la calligraphie et de l'enluminure avec une intervenante professionnelle de Montmorillon. Ces animations auront lieu en deux temps : un premier atelier début juillet avec une séance découverte d'une heure ouverte à tous et une séance d'initiation de 3h pour un public plutôt adulte. Nous proposerons un deuxième atelier sous la même forme à l'automne. Parallèlement à ces ateliers, nous avons pensé à inviter des artisans locaux pour venir faire des démonstrations de leur activité lors d'une matinée médiévale à la bibliothèque ou sous les halles pendant les vacances d'été (filage et cardage de la laine, tournage du bois, fabrication de bougies...). Animation encore à construire.

En 2025, nous allons continuer de faire appel à la BDV pour des animations « clé en main » autour du numérique en direction des enfants. Un atelier Intelligence Artificielle est prévu à l'automne. Isabelle a d'ailleurs participé en mars à une journée de formation sur l'usage de l'IA en bibliothèque.

Nous allons également commencer à contacter des auteurs et éditeurs pour le prochain prix Mélusine, sans doute en 2026. Pour cela, nous allons nous rapprocher de l'ALCA Nouvelle Aquitaine car ils ont un catalogue d'auteurs et éditeurs locaux qui nous semble plus varié et « qualitatif » que celui de la Société des auteurs Poitou-Charentes avec laquelle nous avons l'habitude de travailler.

Nous continuons de nous rendre au foyer-résidence Val de Vonne pour proposer des livres au prêt. Nous envisageons de faire du portage pour certains résidents qui venaient avant à la bibliothèque mais n'en sont plus capables aujourd'hui, suite à la demande du personnel.

Nous poursuivons aussi les accueils de bébés lors des séances Doudous, à raison de 5 séances par an qui remportent toujours un bon succès. Ces séances ont lieu le vendredi matin pour permettre aux enfants de la crèche d'y assister.

Nous continuons le partenariat commencé avec les APP (Ateliers de Pédagogie Personnalisée) dans le cadre d'une démarche de bibliothèque inclusive et de la mise en place d'un fonds spécialisé Facile à Lire à la bibliothèque. Projet de création d'un meuble en carton pour les livres FAL pour remplacer celui prêté par la BDV.

Nous aimerions toujours organiser un après-midi ou une soirée jeux à la bibliothèque. Peut-être sous forme de partenariat avec le grenier des Gobelins de Rouillé ou la nouvelle ludothèque du centre socioculturel. Ou un escape game ou un jeu de rôle....

Concernant l'accueil d'auteur, nous n'en envisageons pas cette année car nous avons reçu deux autrices l'année dernière lors de deux belles soirées (cf ci-dessus). Nous y pensons pour 2026.

Pour terminer, il nous semble important de rappeler ici que la permanence du mercredi matin, qui avait toujours été tenue par un bénévole, est à présent effectuée par Magalie. Cela signifie deux heures de permanence en plus qui nous retirent du temps de travail interne...

De plus, avec le projet de la nouvelle médiathèque, nous allons consacrer du temps pour les réunions, les réflexions sur les espaces, le mobilier, les collections, etc Ce qui impacte forcément le reste de nos missions. Nous n'allons pas pouvoir continuer à assurer autant d'animations et autres rencontres avec les usagers que par le passé si le temps de travail n'est pas réévalué. Tout ce travail de médiation est capital pour faire vivre la bibliothèque et renforcer l'attractivité qu'elle exerce déjà. Il est indispensable, de notre point de vue, de le poursuivre, même de façon allégée.

Budget prévisionnel 2025

Investissement	350,00 €
Douchette (Eurefilm)	350,00 €
Fonctionnement	10 550,00 €
Acquisitions	8 000,00 €
Livres	6 150,00 €
CD	500,00 €
Abonnements	800,00 €
Jeux de société	400,00 €
Livres perdus BDV (sachant que pas systématiquement utilisé)	150,00 €
Fournitures	950,00 €
Divers (matériel équipement, présentation, réparation...)	450,00 €
Cartes lecteurs	500,00 €
Animations	1 600,00 €
Animation lancement et vote LEC de Cognac	
Autres	
Frais alimentaires (goûters, etc.)	
Animation millénaire	500,00 €
Total général	10 900,00 €

Budget réalisé 2024	
Investissement	
Fonctionnement	9 213,58 €
Acquisitions	7 399,07 €
Livres	5 766,75 €
CD	446,32 €
Abonnements	786,00 €
Jeux de société	400,00 €
Fournitures	675,37 €
Eurefilm	646,39 €
Cartouches imprimante	
Piles	28,98 €
Animations	1 139,14 €
Goûters Manga et atelier bluebot	53,09 €
Hôtel Le chapeau rouge (Gaëlle Josse)	102,53 €
Intervention modératrice (Gaëlle Josse)	300,00 €
Animation FAL par la cie Fée mélusine	200,00 €
Pot soirée vote LEC (brasserie + apéro)	46,18 €
Poitin Na nGael (animation soirée vote)	100,00 €
Poitin Na nGael (rencontre Ruth Gilligan)	300,00 €
Goûter Noël	37,34 €
Total général	9 213,58 €

Monsieur le Maire remercie le personnel de la bibliothèque municipale pour leur travail de qualité.

Questions diverses

Monsieur Christian Chaintré informe les membres du Conseil Municipal qu'une judokate formée initialement à Lusignan par l'USJ 86, Martha Fawaz-Thévenon a remporté la médaille de bronze aux championnats d'Europe de Podgorica il y a quelques semaines.

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 2 juin 2025 à 20h00, le suivant est prévu le mercredi 2 juillet 2025 à 19h00 ou 19h30 suivi d'un dîner au « Snack de La Plage ».

Plus rien étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire ferme la séance à 21H23.